

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article213>



MDPH

- Pôle ressource - MDPH / GEVASCO -

Date de mise en ligne : lundi 3 juillet 2017

Copyright © Circonscription Rouen Sud - Tous droits réservés

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Cellule d'écoute - Information aux parents	https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Cellule d'écoute - Information aux parents - Version simplifiée
--	---

CONSTITUTION D'UN DOSSIER MDPH - Primo demande

Demande d'intervention du psychologue scolaire

L'enseignant(e) fait une demande d'intervention auprès du RASED ou du psychologue scolaire afin d'avoir son avis sur les difficultés de l'élève.

(Aucun dossier MDPH ne peut être mis en place sans l'intervention préalable du psychologue scolaire).

Mise en place d'une équipe éducative

A la demande de l'enseignant(e), de la famille ou bien des services de soins, le directeur(trice) de l'école organise une réunion d'équipe éducative en y invitant tous les membres : directeur, enseignant, parents, psychologue scolaire médecin scolaire ou infirmière scolaire ainsi que tous les partenaires de soins (orthophoniste, CMPP, CMP, psychomotricien(ienne), ergothérapeute, etc...)

Lors de cette réunion, tous les professionnels et les parents, à la lumière des évaluations précédemment effectuées, croisent leurs regards sur les compétences et les besoins de l'élève.

Un geva-sco première demande (uniquement ce document) est rédigé tout d'abord par l'enseignant en amont de la réunion et complété lors de cette réunion par le directeur de l'école avec les constats de chaque participant sur la situation de l'élève.

Si l'équipe pense que la situation de cet élève relève du champ du handicap, et/ou si la famille le souhaite, une demande peut être effectuée auprès de la MDPH.

Dans cette hypothèse

– 1. Le directeur, la directrice informe l'enseignant référent ([Frédérique Martinez : referent.rouen-sud@ac-rouen.fr](mailto:referent.rouen-sud@ac-rouen.fr) / [Cécile Lestoui : referent.saint-etienne-rouvray@ac-rouen.fr](mailto:referent.saint-etienne-rouvray@ac-rouen.fr)) qu'une demande auprès de la MDPH va être faite et lui envoie le geva-sco première demande ([en format numérique sur le site de l'Éducation Nationale](https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg)).

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

GEVASco_1ere_demande

- 2. Les parents peuvent prendre contact avec l'enseignant référent ([Frédérique Martinez : referent.rouen-sud@ac-rouen.fr](mailto:referent.rouen-sud@ac-rouen.fr) / [Cécile Lestoui : referent.saint-etienne-rouvray@ac-rouen.fr](mailto:referent.saint-etienne-rouvray@ac-rouen.fr)) s'ils le souhaitent pour obtenir des renseignements complémentaires sur les démarches à suivre.

- 3. Les parents complètent le formulaire de demande et font renseigner le certificat médical cerfa par le médecin scolaire, le service de soins qui suit l'enfant ou leur médecin généraliste s'il n'y a pas de médecin scolaire.

- 4. Le psychologue scolaire leur fournit l'évaluation psychologique.

- 5. Les partenaires de soins transmettent également leurs évaluations à la famille.

- 6. TOUS LES DOCUMENTS doivent être envoyés **par la famille** directement à la MDPH.
La MDPH envoie sa réponse sous forme de notification aux parents et à l'enseignant référent (si des droits au titre de la scolarité sont ouverts) qui informe les partenaires.

Rappel des pièces à transmettre à la MDPH

La famille

- le formulaire de demande auprès de la MDPH
- les documents précisés à la fin du dossier (carte d'identité, justificatif de domicile, ...)
- Le certificat médical cerfa (si médecin traitant)
- L'évaluation sociale (uniquement si demande d'IME, de SESSAD, d'EREA ou d'ITEP)

Les partenaires de soins

- Le certificat médical cerfa
- Les différentes évaluations ou bilans (orthophoniste, ergothérapie...)

L'école

- Le Geva-sco première demande
- L'évaluation psychologique.

<p>Frédérique MARTINEZ - Enseignante Référente Handicap Collège Emile ZOLA - 38, rue Alexandre RIBOT - 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN Tel: 06 33 53 39 64 Mail: referent.rouen-sud@ac-rouen.fr</p>
--